

## PROTOCOLE

**Ecole Yvan Pélissier 7 imp Louis Blanc**

**11590 CUXAC d'AUDE**

**Etabli le 2 septembre 2021**

**(Voir protocole national)**

### **- Note aux parents -**

PRINCIPES GENERAUX :

⊗ **maintien de la distanciation physique**

⊗ **application des gestes barrières**

⊗ **limitation du brassage des élèves**

⊗ **assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée lorsqu'elle est matériellement possible dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, sanitaires, etc.). Pour les élèves d'un même groupe, elle n'est pas applicable à l'extérieur, y compris pour les activités sportives. Pour les élèves de groupes différents, elle doit être maintenue dans tous les cas. Cette distanciation est applicable entre enseignants et élèves, et entre élèves.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

**Le lavage des mains** est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

A l'arrivée dans l'école ;

Avant et après les récréations ;

Avant et après chaque repas ;

Απρ(σ | τρε αλλ( aux toilettes ;

Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

### **Equipement des élèves :**

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque est obligatoire en intérieur .

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Masque obligatoire pour les enseignants et tout adulte intervenant dans l'école en intérieur .

Nous vous remercions en amont d'expliquer la situation et le contexte particulier à votre enfant et à lui inculquer les gestes barrières.

### **Entrée et sortie des élèves :**

Rappel des horaires officiels de l'école

matin : 9h00 – départ 12h00

après-midi : 14h – départ 17h00

Aucun retard ne sera toléré – dès 9h00 et 14h00 plus personne ne sera admis dans l'école.(Enregistrement dans un registre de retard ).

### **Entrée et sortie des élèves**

**8h50-11h55, 13h50-16h55 :**

**CP CE1 Mme Chastagnac, CE 1/CE 2 Mme Caizergues**

**CE2/CM1 M. Jaouen, CM1 Mme Forestier/M.Perez**

**8h55-12h00, 13h55-17h :**

**CP CE1 Mme Sierra, CP CE1 Mme Salles:**

**CM2 Mme Gouty , CM2 Mme Margerin, ULIS Mme Bezombes**

**Veillez à respecter les distances de sécurité.**

Les élèves rentrent, vont se laver les mains et se rangent sur les emplacements habituels de leur classe en face de l'enseignant qui les prend en charge.

Entre les deux cours, deux sens de circulation signalés par des flèches au sol seront en place.

### **Récréations**

#### Côté Petite cour

10h35-10h50, 15h35-15h50 Mme Chastagnac, Mme Salles, Mme Sierra.

#### Côté Grande cour

10h15-10h30, 15h15-15h30 Mme Caizergues, M. Jaouen, M. Perez/ Mme Forestier.

10h35-10h50, 15h35-15h50 Mme Margerin, Mme Gouty, Mme Bezombes.

Afin d'éviter le brassage, les classes en récréation en même temps occuperont chacune une partie de la cour délimitée.

L'ordre des classes en récréation sera permuté au milieu de la période.

Pas d'accès à la salle des maîtres ni au bureau direction.

La salle de classe n° 2 couloir grande cour sera utilisée pour isoler une suspicion de cas.

Les déplacements seront encadrés et limités.

### **Nettoyage des locaux**

Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour .

Accès aux jeux, bancs, espaces collectifs : nettoyage quotidien ou non utilisation pendant 12h.

Mise à disposition d'objets partagés au sein de la classe : désinfection quotidienne (ou isolation des objets pendant 24h)

Les salles seront aérées toutes les deux heures.

La vérification du savon aux points d'eau et de papier à usage unique se fera 2 fois par jour, ainsi que le vidage des poubelles.

### **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT**

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève (les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de

gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.), isolement immédiat de l'élève avec un masque dans la salle n° 2 couloir grande cour dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Prise de la température avec un thermomètre sans contact. Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières. Rappel de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

Le personnel de santé de l'éducation nationale référent est ensuite prévenu pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires. Nettoyage dans le cadre du protocole habituel des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes. Poursuite stricte des mesures barrières.

**Garderie,cantine : voir le protocole Mairie**

Le 2 septembre 2021

M. Joseph PEREZ

Directeur de l'école

Yvan Pélissier